

I. FRAIS DE TRANSPORT

A. Transports en commun

SNCF =
 Voiture de location =
 Taxi =
 Autre moyen de transport =
 Parc de stationnement ⁽¹⁾ =

B. Véhicules personnels (indemnités kilométriques et péage)

1. Automobile: jusqu'à 2 000 km km à..... =
 De 2 000 à 10 000 km : km à..... =
 Après 10000 km : km à..... =
 Péage (éventuellement)..... =
2. Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm³) :..... km à..... =
3. Vélomoteur (cylindrée de 50 à 125 cm³) : km à..... =
4. Bicyclette à moteur auxiliaire (ou voiturette) :..... km à..... =
 (cylindrée inférieure à 50 cm³)

TOTAL =

II. INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

MISSIONS

↳ **NOMBRE DE NUITÉES**

• **Ville de Paris et communes suburbaines limitrophes**

Au cours des 10 premiers jours indemnités de nuitée à =
 À partir du 11^e jour indemnités de nuitée à =
 À partir du 31^e jour indemnités de nuitée à =
 À partir du 61^e jour ⁽²⁾ indemnités de nuitée à =

• **Autres communes:**

Au cours des 10 premiers jours..... indemnités de nuitée à =
 À partir du 11^e jour..... indemnités de nuitée à =
 À partir du 31^e jour indemnités de nuitée à =
 À partir du 61^e jour ⁽²⁾..... indemnités de nuitée à =

↳ **NOMBRE DE REPAS** repas à =

TOTAL =

TOTAL GÉNÉRAL (FRAIS DE TRANSPORT + INDEMNITÉS JOURNALIÈRES).....

Je, soussigné-e, auteur du présent état, en certifie l'exactitude à tous égards et demande le règlement à mon profit de la somme de à virer sur mon CCP ou compte bancaire n°.....
 Centre.....
 ou autre (préciser)

Certifié exact
 le / /.....
 Signature de l'intéressé-e

Certificat de l'autorité territoriale
 ou fonctionnaire ayant reçu délégation
 le / /.....
 Signature et cachet

(1) Parc de stationnement près des gares et aéroports. (2) Pour les stagiaires mentionnés à l'article 14 du décret.

ANNEXE XI. PIÈCES JUSTIFICATIVES ÉTAT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT TEMPORAIRE

Nature du déplacement ⁽¹⁾	Itinéraire parcouru ⁽²⁾	Commune ⁽³⁾	Départ			Retour			Moyen de transport
			Date	Heure	Lieu	Date	Heure	Lieu	

(1) Mission, stage, intérim, concours, examen professionnel ou autre (préciser).
 Pour les stages, faire référence aux articles 14 et 15 déterminant le régime de remboursement.
 (2) Indiquer la résidence du lieu de départ et celle du lieu de retour.
 (3) Commune où se déroule le déplacement. Éventuellement, commune de la résidence administrative.
 (4) Indiquer « RA » pour résidence administrative et « RF » pour résidence familiale (titre II, article 10).
 (5) Titre de transport (préciser la classe). Pour réservation, supplément, couchette, produire pièces justificatives.
 (5 bis) Utilisation restrictive de l’avion (titre III, article 45).

Frais réels de transport ⁽⁷⁾
**Véhicules personnels
km parcourus ⁽⁹⁾**
Indemnités journalières

SNCF ⁽⁵⁾	Avion ^(5bis)	Voiture location ⁽⁶⁾	Taxi	Autres frais ⁽⁸⁾	Voiture	Péage	Autre ⁽¹⁰⁾	Nombre de nuitées ⁽¹¹⁾⁽¹³⁾				Nombre de repas
								Jusqu'à 10 jours	À partir du 1 ^{er} jour	À partir du 31 ^{er} jour	À partir du 61 ^{er} jour ⁽¹²⁾	

(6) Pour les voitures de location, seulement si autorisation préalable.

(7) Éventuellement abonnement.

(8) Préciser autobus, autocar, navette, bateau et frais de parcs de stationnement près des gares et aéroports (articles 41 et 44).

(9) Voir autorisation ponctuelle, la joindre.

(10) Préciser motocyclette, vélomoteur, bicyclette à moteur auxiliaire, voiturette.

(11) Taux modulé faisant l'objet d'abattements selon la durée ou nature du déplacement (voir titre III, articles 11 et 14).

(12) Pour les stagiaires mentionnés à l'article 14 du décret.

(13) À l'exclusion de la formation d'adaptation préalable à la titularisation.